

NOUS ENGAGEONS à collaborer plus étroitement avec les groupes de la société civile pour veiller à la protection, au désarmement et à la démobilisation, ainsi qu'à la réintégration et à la réhabilitation des enfants touchés par la guerre au sein de leur famille et de leur collectivité,

DÉCIDONS d'établir et de renforcer des programmes en vue de la réhabilitation de tous les enfants touchés par la guerre, ainsi que des programmes visant à la bonne réintégration de ces enfants au sein de leur collectivité,

CONVENONS, en collaboration avec les organismes donateurs, d'agir pour que tous les enfants aient accès à une éducation élémentaire et professionnelle de qualité, et, dans cette optique, d'élaborer des programmes scolaires favorisant la sensibilisation aux droits de la personne et aux principes d'une saine gestion publique, aux méthodes non traditionnelles de règlement des différends, à la tolérance et aux techniques de gestion des conflits,

DÉCIDONS d'intégrer dans les programmes de formation des militaires et des autres agents de sécurité, les droits de l'enfant et la protection des enfants dans les conflits armés,

DÉCIDONS d'élaborer des programmes spécifiques en vue de fournir du matériel d'information, d'éducation et de communication sur les droits de l'enfant pour que les médias soient bien informés et contribuent aux droits, au bien-être et à la protection des enfants, et d'élaborer des activités médiatiques, en particulier des émissions radio, au profit des enfants affectés par la guerre, en tenant compte du bien-être de l'enfant,

DÉCIDONS de mettre en œuvre des systèmes d'alerte et de réaction rapides dans la région pour prévenir les conflits armés et la participation des enfants dans ces conflits,

NOUS ENGAGEONS à promouvoir dans la sous-région, des initiatives inter-frontalières afin de réduire la circulation des armes légères et de petits calibres, le recrutement et l'enlèvement des enfants, le déplacement des populations et la séparation des familles ainsi que le commerce illégal des ressources naturelles,

APPELONS la communauté internationale à fournir une assistance accrue aux pays hôtes et à UNHCR en vue d'atténuer l'impact social, économique, environnemental, et de la sécurité du mouvement des réfugiés dans la sous-région,

APPELONS les pays membres de la CEDEAO à accorder avec la collaboration des agences des Nations Unies et des donateurs, la protection totale, l'accès et l'assistance aux personnes déplacées dont la vaste majorité sont des femmes et des enfants, conformément à la loi internationale relative aux réfugiés et les Principes directeurs relatifs aux personnes déplacées dans leur propre pays,

NOUS ENGAGEONS à soutenir le Protocole concernant le mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, le maintien de la paix et la sécurité signé par tous les